

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus siège en séance ordinaire ce 2 juin 2020 à 20 h à l'endroit habituel des séances. Sont présents à cette séance les conseillers : Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Étienne St-Louis. Assistent également à la séance, la directrice générale, Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon.

163-06-2020

COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos avec distanciation sociale de 2 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos à l'endroit habituel des séances en respectant la distanciation sociale de 2 mètres.

ADOPTÉE.

Les citoyens ont été invités à poser leurs questions jusqu'à midi la journée même de l'assemblée. Cet avis a été diffusé sur le site web de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

164-06-2020

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par François Monière

Appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que

l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

De plus, que l'ordre demeure ouvert.

ADOPTÉE.

165-06-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Julie Sylvestre

Appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que le

procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020, soit ADOPTÉE tel que présenté.

ADOPTÉE.

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-06-2020 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 169 853,32 \$
- liste des salaires du 1^{er} au 30 mai 2020 pour un montant de 70 176,82 \$;

ADOPTÉE.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire suppléant, donne l'information sur la correspondance suivante :

- Lettre de Madame Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle demandant au Gouvernement du Canada de mettre les intérêts des citoyens au premier plan en investissant massivement dans les infrastructures d'internet haute vitesse et cellulaires;
- Lettre de la MRC d'Antoine-Labelle proposant le report de versement du solde (50 %) de la quote-part 2020;
- Programme sur la redistribution aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles;
- Rapport d'activités 2019 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 13210-0GB7S à 15014-29426 et les chèques n° 8770 à 8773 pour un montant total de 9 731,23 \$;
- La taxation pour la gestion des matières résiduelles 2020 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 02-01-2020

Avis de motion est donné par le maire suppléant, M. Étienne St-Louis, qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 03-06-2020 amendant le règlement 02-01-2020 relatif aux modalités de paiement des taxes, tarifs et pénalités 2020.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Considérant le décret 222-2020 du 20 mars 2020 qui interdit tout rassemblement intérieur ou extérieur à l'exception notamment des rassemblements dans un lieu public visant à obtenir un service ou un bien qui n'est pas visé par une suspension du gouvernement du Québec.

Considérant que les municipalités ont la possibilité de déterminer les ressources qu'elles considèrent essentielles et dont les services devront être maintenus.

Considérant qu'il serait possible pour les citoyens de se rendre aux bureaux de la municipalité, afin d'obtenir des services qui ne sont pas suspendus ou qui sont jugés essentiels par la municipalité.

Considérant qu'avant de donner accès aux bureaux municipaux aux citoyens, le conseil municipal doit statuer par résolution quels sont les services qui sont jugés essentiels.

En conséquence, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que les services jugés essentiels durant la période de pandémie de la COVID-19 sont les suivants :

- Administration : direction générale, direction générale adjointe, comptabilité, réception
- Urbanisme
- Développement économique
- Travaux publics

De plus, pour les services jugés non essentiel, les employés concernés peuvent continuer à opérer en mode télétravail, si possible. Pour les postes qui ne sont pas adaptés au télétravail, soit en raison des tâches ou pour causes de contraintes technologiques, le travail peut reprendre, selon des ententes spécifiques, depuis le 11 mai 2020.

De plus, les citoyens, selon les mesures ordonnées par la Santé publique, pourront avoir accès au bureau municipal seulement pour les services déclarés essentiels par la municipalité, et ce, sur rendez-vous seulement, lorsque les mesures adéquates auront été mises en place.

ADOPTÉE.

Proposé par François Monière

Appuyé par Julie Sylvestre

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie financièrement le projet de garderie soit, 60 000 \$ réparti comme suit : 15 000 \$ - valeur du terrain et 45 000 \$ en aménagement divers pour 2020-2021 et un appui philanthropique de 50 000 \$ pour 2021-2022.

ADOPTÉE.

Avis de motion est, par la présente, donné par le maire suppléant, M. Étienne St-Louis que, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 04-06-2020 sera soumis pour adoption afin d'établir la citation de l'église de Notre-Dame-du-Laus à titre d'immeuble patrimonial.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

169-06-2020

APPUI ET ENGAGEMENT AU PROJET « JARDINS SOLIDAIRE CULTIVER POUR NOURRIR »

Proposé par Sylvie St-Louis

Appuyé par Julie Sylvestre

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain dans ses démarches auprès de la Table de concertation en sécurité alimentaire pour l'implantation d'un jardin communautaire et ce, sans implication financière.

ADOPTÉE.

170-06-2020

OCTROI DE CONTRAT – EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Proposé par François Monière

Appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat des fleurs pour l'embellissement du village pour la saison estivale 2020.

De plus, que la soumission présentée par « Les Serres Jomélico » soit acceptée au montant de 5 145 26 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

**AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT**

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est, par la présente, donné par Étienne St-Louis que, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 05-06-2020 relatif à la gestion contractuelle visant l'ensemble des contrats accordés par la Municipalité, sera soumis pour adoption.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

171-06-2020

RIDL – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT N° 67

Proposé par Julie Sylvestre

Appuyé par François Monière

Et résolu à l'unanimité que le règlement n° 67 décrétant les coûts reliés à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, soit accepté.

ADOPTÉE.

172-06-2020

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS

Proposé par Sylvie St-Louis

Appuyé par Julie Sylvestre

Et résolu à l'unanimité que Christine Gonthier-Gignac, directrice générale, Gisèle Lauzon, directrice générale adjointe et Johanne Larocque, commis-comptable, soient les représentants de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Ces représentants exerceront les pouvoirs suivants :

- Signer et approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

De plus, que le nom de M. Yves Larocque soit retiré de la liste des administrateurs.

ADOPTÉE.

173-06-2020

OCTROI DE CONTRAT – CPA DUMOULIN

Proposé par Julie Sylvestre
Appuyé par François Monière

Et résolu à l'unanimité que la firme CPA Dumoulin soit mandatée pour la vérification et la préparation des états financiers et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, que la Municipalité puisse avoir recours à leurs services pour la préparation du budget ou autres questions en lien avec l'administration municipale.

ADOPTÉE.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque pourra rouvrir le 8 juin 2020 à raison d'une journée par semaine toujours en suivant les directives de la Santé publique.

URBANISME

174-06-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2020-0148

ATTENDU que M. Richard Enright demande d'accorder une dérogation mineure à l'article 8.3.1 f) du règlement 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature1-02 (VIL1-02) sur le lot 4 724 760 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure projette un agrandissement de 12' X 28' du côté nord du bâtiment principal réduisant ainsi la marge entre le bâtiment principal et la remise à 2,47 mètres devant normalement être à 3 mètres;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accorder une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et d'accepter de réduire à 2,47 mètres la marge entre le bâtiment principal et la remise devant normalement être à 3 mètres.

ADOPTÉE.

175-06-2020

DEMANDE CPTAQ

Proposé par Julie Sylvestre
Appuyé par Sylvie St-Louis

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par Aimé Thauvette pour Succession Jacques Thauvette, relativement à l'aliénation du lot 4 580 459 au cadastre du Québec, circonscription de Labelle dans le but de subdiviser le lot en 6 terrains.

ADOPTÉE.

176-06-2020

REMPLACEMENT DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE – DIRECTEUR EN URBANISME

Proposé par Sylvie St-Louis
Appuyé par François Monière

Et résolu à l'unanimité que le directeur du service d'urbanisme soit autorisé à changer son téléphone cellulaire.

ADOPTÉE.

VOIRIE MUNICIPALE

177-06-2020

OCTROI DE CONTRAT - CALCIUM

ATTENDU que la résolution n° 156-05-2020 lançait un appel d'offres pour l'acquisition de calcium pour la saison estivale 2020;

ATTENDU que suite à cet appel d'offres, deux soumissions ont été reçues soit, Somavrac au montant de 575 \$ la tonne métrique et Sel Warwick au montant de 623 \$ la tonne métrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par François Monière que le contrat de fourniture de calcium pour la saison estivale 2020 soit octroyé à Somavrac au montant de 575 \$ la tonne métrique.

ADOPTÉE.

178-06-2020

OCTROI DE CONTRAT – DÉMOLITION 97 RUE PRINCIPALE

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été faites pour la démolition du bâtiment situé au 97, rue Principale;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues soit, Les Entreprises Gougeon et frères inc. , au montant de 6 220 \$ plus les taxes applicables et Excavation Clément & Mario au montant de 10 325 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que le contrat de démolition du 97, rue Principale soit octroyé à Les Entreprises Gougeon et Frères inc. au montant de 6 220 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.

179-06-2020

ACHAT D'ÉQUIPEMENT – CLÔTURE MONTÉE VINCENT

Proposé par François Monière
Appuyé par Sylvie St-Louis

Et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux de réfection de clôture sur sur la montée Vincent.

De plus, que la Municipalité fournisse la clôture ainsi que les poteaux pour un montant approximatif de 10 000 \$ et que le propriétaire effectue les travaux avec sa machinerie équivalant à 50 % du coût total des travaux conformément à l'article 2002 du Code civil du Québec.

ADOPTÉE.

180-06-2020

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS - FAUCHAGE

Proposé par Julie Sylvestre
Appuyé par Sylvie St-Louis

Et résolu à l'unanimité que le contrat d'entretien des accotements et fauchage soit octroyé à Dominic Tétréault au montant 35 \$ du kilomètre pour un total de 190 kilomètres.

ADOPTÉE.

181-06-2020

AUTORISATION DE LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES – SABLE D'HIVER 2020

Proposé par François Monière

Appuyé par Sylvie St-Louis

Et résolu à l'unanimité de lancer un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement de 7 000 tonnes de sable pour la saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉE.

182-06-2020

ACHAT D'ÉQUIPEMENT – COUTEAUX DE NIVELEUSE

Proposé par Julie Sylvestre

Appuyé par Sylvie St-Louis

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition de 4 couteaux de niveleuse au montant de 200 \$ l'unité pour la somme totale de 800 \$.

ADOPTÉE.

183-06-2020

OCTROI DE CONTRAT – LIGNAGE DE RUES

Proposé par François Monière

Appuyé par Julie Sylvestre

Et résolu à l'unanimité que le contrat de marquage des rues sur le territoire de Notre-Dame-du-Laus, soit octroyé à Marquage Traçage Québec au montant de 14 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

INCENDIE

LOISIRS ET CULTURE

184-06-2020

POLITIQUE DE PUBLICATION DU LAUSOIS – MISE À JOUR 2020

Proposé par Sylvie St-Louis

Appuyé par Julie Sylvestre

Et résolu à l'unanimité que la mise à jour de la politique de contenu et de publication du bulletin municipal Le Lausois de juin 2020, soit adoptée.

ADOPTÉE.

185-06-2020

OUVERTURE DE POSTE – PRÉPOSÉ AU CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU que le poste de Préposée au centre des loisirs est vacant suite au décès de Madame Claudine Thauvette;

ATTENDU que la Municipalité désire combler ce poste dans le plus bref délai possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que le poste de préposé au centre des loisirs soit affiché à l'interne.

ADOPTÉE.

186-06-2020

DÉMISSION BIBLIOTHÈQUE

Proposé par Sylvie St-Louis
Appuyé par François Monière

Et résolu à l'unanimité que la démission de Madame Janelle Constantineau-Quevillon, au poste de responsable de la bibliothèque, soit acceptée.

ADOPTÉE.

187-06-2020

ACTIVITÉS – REMBOURSEMENT DES COURS DE DANSE

ATTENDU que suite aux mesures de santé publique exceptionnelles annoncées par le premier Ministre du Québec les 12 et 13 mars derniers afin de limiter la propagation du coronavirus (COVID-19), toutes les activités municipales ont été suspendues;

ATTENDU que certaines activités avaient été payées en totalité par les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité de rembourser les sommes d'argent pour les cours de danse qui n'ont pas été complétés.

ADOPTÉE.

188-06-2020

ACHAT DE MATÉRIEL ET INSTALLATION DE CHAUFFE-EAU

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été demandé pour l'achat d'un nouveau chauffe-eau au centre des loisirs;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues soit, Mont-Laurier Propane au montant de 12 595,66 \$ et Budget Propane au montant de 5 459 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité de faire l'achat du chauffe-eau auprès de Budget Propane au montant de 5 459 \$.

ADOPTÉE.

189-06-2020

ACHAT DE MATÉRIEL - CONTENEUR

Proposé par Julie Sylvestre
Appuyé par Sylvie St-Louis

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service des loisirs à acheter de Conteneurs S.E.A. inc. un conteneur pour le rangement de matériel au montant de 2 550 ainsi que les frais de transports au montant de 750 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution abroge la résolution n°160-05-2020.

ADOPTÉE.

190-06-2020

ACHAT DE MATÉRIEL - PATINS

Proposé par François Monière
Appuyé par Julie Sylvestre

Et résolu à l'unanimité que la directrice du service des loisirs soit autorisée à faire l'acquisition des équipements suivants :

- Lot de 6 Bobby soutien patinage 2 636 \$
- Grillage séparateur pour accès aux salles de bain 2 691 \$
- Plancher pour patins 4 328 \$

ADOPTÉE.

191-06-2020

TRAVAUX

Proposé par Sylvie St-Louis
Appuyé par François Monière

Et résolu à l'unanimité que la directrice du service des loisirs soit autorisée à faire effectuer les travaux suivants :

- Peinture intérieur du centre des loisirs (Guy Dubuc Val-des-Bois) 8 200 \$
- Lavage de fenêtres de tous les immeubles municipaux 1 220 \$

ADOPTÉE.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été reçue.

192-06-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Julie Sylvestre
Appuyé par Sylvie St-Louis

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée. Il est 20 h 35.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire suppléant

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire